

La bonne résolution, c'est maintenant...

Valérie Larose

Un retraité, lorsqu'il quitte son poste, reste en moyenne adhérent à l'APMEP pendant 3 ans puis, c'est bien normal, il est happé par sa vie de retraité (ô combien remplie) et passe la main. Son départ n'est malheureusement plus automatiquement compensé par l'arrivée dans l'association d'un jeune collègue... Comme la majeure partie des associations, l'APMEP connaît depuis plusieurs années des problèmes de baisse du nombre de ses adhérents. Mais, à une époque où les conditions d'enseignement sont si difficiles, la formation initiale et continue réduites à la portion congrue, peut-on envisager sa disparition ?

Les nombreuses connexions sur le site de l'APMEP témoignent de l'intérêt des collègues pour notre travail : sujets et corrigés de bac, prises de position lors de la mise en place de nouveaux programmes, formation en ligne, téléchargement d'articles extraits du Bulletin Vert ou de PLOT... tout comme les photocopies de fiches des publications Jeux. Notre travail de bénévole a un sens mais il ne peut pas être à sens unique. Il est nécessaire que chaque bénéficiaire prenne conscience qu'il faut soutenir l'association. Soutenir l'association, c'est d'abord adhérer. Ce premier pas est essentiel.

Être membre, c'est donc d'abord soutenir l'association dans ses luttes et revendications : l'APMEP défend un enseignement de mathématiques de qualité auprès du ministère, prend position sur les réformes à venir, rencontre régulièrement les « décideurs ». Pour continuer à jouer ce rôle crucial (et unique !), il est nécessaire que l'association soit représentative... Avec de moins en moins de collègues adhérents, combien de temps notre association pourra-t-elle le rester ?

Être membre, c'est aussi payer une cotisation qui permet à l'association de mener ses missions à bien. La cotisation dépend de votre ancienneté dans le métier ; un stagiaire doit déboursier 20 € pour l'adhésion qui donne droit aux trois publications complémentaires : Bulletin Vert, PLOT et BGV... 20 €... cela semble plus que raisonnable pour autant de richesses. On passe à 45 € pour un collègue confirmé... en partie déductibles des impôts !

Être membre n'oblige pas à s'investir dans la vie de l'association (même si vous y serez régulièrement invité !). Mais c'est symboliquement primordial : votre adhésion témoigne de la reconnaissance du travail fait au sein de l'APMEP et participe de la motivation des bénévoles qui « font tourner la boutique ».

Comment soutenir et faire connaître l'APMEP ? Vous pouvez par exemple abonner votre établissement sur vos crédits d'enseignement. Attention : un établissement peut être abonné (à PLOT et/ou au Bulletin Vert au choix) mais il n'est pas adhérent... Partager PLOT au sein d'un établissement, c'est bien, mais cela ne suffit pas toujours...

Vous pouvez également utiliser le site de l'association : PLOT met en ligne les articles publiés (avec volontairement 2 années de retard) ; cela vous permet de les signaler ou de les diffuser aux collègues non-adhérents.

Pour vous aider à les convaincre, n'hésitez pas à nous demander de vous envoyer quelques numéros pour les distribuer autour de vous (vali.larose@gmail.com), évoquez le fait que l'adhésion est partiellement déductible des impôts, faites circuler la plaquette « Visages » qui regroupe les prises de position actuelles de l'association (rappelez que les positions de l'APMEP sur l'enseignement sont le reflet de celles des adhérents et sont à ce titre amenées à évoluer en fonction de vous !).

Moralité : si vous appréciez PLOT et que vous souhaitez le lire et en profiter encore quelques années, il faut inciter des collègues à adhérer à l'association. Nous avons besoin de chacun d'entre vous !